



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023**

**Mesdames** : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne, LE BEC Fanny,

**Messieurs** : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DEBCZAK Jean-Michel, DRÉVILLE Gérard, MOIZARD Frédéric, MOURET Stéphane, VIRLOGEUX Christophe,

**Absents** :

**Pouvoirs** :  
HOFFER Marie Hélène à LE BEC Fanny  
WEISSE Corentin à FERTÉ Nadège  
DAUPTAIN Marie-Hélène à DEBCZAK Jean-Michel  
BÉLAIR Xavier à CAQUIN Michèle  
DELGADO Chantal à MOIZARD Frédéric  
VANÇON Frédéric à BOCQUET Jean-Charles

**Secrétaire** : VIRLOGEUX Christophe

**Secrétaire auxiliaire** : JOLY Véronique

**Ouverture de Séance : 18h30**

---

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal en rappelant l'objectif de ce vote, soit l'élection des délégués et suppléants parmi les membres du conseil municipal.

Ceux-ci, communément appelés « grands électeurs » devront procéder à l'élection des Sénateurs qui aura lieu le 24 septembre 2023.

Les délégués à élire doivent être au nombre de 5 additionné de 3 suppléants.

Il rappelle que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste en application des articles L289 et R 133 du code électoral, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage.

Il procède ensuite à la composition du bureau, en indiquant qu'il en assurera la présidence et en faisant appel aux deux conseillers les plus anciens et les deux plus jeunes.

Sont ainsi désignés, les plus âgés : DRÉVILLE Gérard et MOURET Stéphane

Et les plus jeunes : LE BEC Fanny et BAILLY Maxime

Monsieur MOIZARD fait ensuite appel à un secrétaire volontaire : VIRLOGEUX Christophe.

Une fois le bureau constitué, Monsieur le maire propose une liste qu'il a conduite, intitulée « Saint-Witz pour vous » et demande à l'assemblée s'il y a une autre liste candidate.

Aucune autre liste n'est proposée.

Le maire invite donc le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants. Elle se déroule à bulletin secret avec des enveloppes déposées dans une urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le président déclare le scrutin clos et procède au dépouillement assisté des membres du bureau.

18 bulletins sont constatés pour la liste « Saint-Witz pour vous », un 19<sup>ème</sup> bulletin de la même liste est raturé, il est donc déclaré nul.

Le résultat de l'élection est donc le suivant :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 19
- Abstention : 0
- Bulletin nul : 1
- Bulletin blanc : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Liste « Saint-Witz pour vous » 18

Aucun refus, aucune remarque ni contestation n'ayant été exprimé après ces résultats, ils sont proclamés.

Tous les délégués de la liste « Saint-Witz pour vous » conduite par Monsieur MOIZARD sont élus.

La séance est clôturée à 19h15 après signatures des procès-verbaux, dressés publiquement, par les membres du bureau, le président et le secrétaire.



Le maire,  
Frédéric MOIZARD

le secrétaire,  
Christophe VIRLOGEUX

La secrétaire auxiliaire  
Véronique JOLY